

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **6 février 2012**

Décision n° **B-2012-2982**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Projet Lyon Part-Dieu - Etudes techniques de faisabilité, d'accessibilité et de programmation pour le renouvellement urbain, immobilier et fonctionnel du Pôle d'échanges multimodal de la Part-Dieu, en lien avec le développement urbain du quartier - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale

Rapporteur : Monsieur Buna

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 janvier 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 7 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à Mme David M.), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Bouju, Assi.

Absents non excusés : MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 6 février 2012**Décision n° B-2012-2982**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Projet Lyon Part-Dieu - Etudes techniques de faisabilité, d'accessibilité et de programmation pour le renouvellement urbain, immobilier et fonctionnel du Pôle d'échanges multimodal de la Part-Dieu, en lien avec le développement urbain du quartier - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le quartier de Lyon Part-Dieu doit faire face à 3 enjeux principaux pour être réellement attractif, visible, et efficace ; ces 3 enjeux sont autant de défis à relever concomitamment :

- être un pôle économique compétitif tout en étant un quartier de ville contemporain, actif et vivant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 grâce à une offre quantitative et qualitative d'espaces publics et une offre actualisée à la fois commerciale, culturelle, de services, de logements, d'animation urbaine et de loisirs en ville,
- changer d'échelle et augmenter sa masse critique pour peser davantage dans la lisibilité et la compétition des métropoles régionales européennes,
- accroître la performance et la lisibilité du hub métropolitain pour favoriser le développement de la métropole lyonnaise par le développement de la gare, du pôle d'échanges multimodal - au bord de la saturation aujourd'hui, ne pouvant pas faire face à la perspective annoncée de doublement des flux d'ici 2025 - et par l'aménagement d'un sol facile facilitant les déplacements et les usages des piétons.

Aussi, dans le cadre du protocole d'accord-cadre partenarial relatif à l'aménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM) Lyon Part-Dieu, en lien avec le projet urbain et le développement du nœud ferroviaire lyonnais et du projet réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL), des études de cadrage ont été réalisées depuis 2009 :

- par la SNCF gares et connexions, sur le développement et la réorganisation du PEM avant 2030 (étude AREP), en partenariat avec la Communauté urbaine de Lyon, l'Etat, la Région, la Ville de Lyon, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) ;
- par la Communauté urbaine, sur le développement urbain de la Part-Dieu ; l'entité Gare ouverte étant une des entités opératoires du plan de référence urbain de l'Agence d'architecture et d'urbanisme (AUC), concepteur du projet Lyon Part-Dieu ;
- par la Communauté urbaine et le SYTRAL, sur l'accessibilité du quartier et du PEM en lien avec les partenaires concernés.

Ces études ont permis d'identifier les grands enjeux des aménagements futurs et esquissé leurs lignes directrices ; le scénario-cible proposé par l'AUC intègre l'organisation fonctionnelle issue de l'étude SNCF et fait état d'une stratégie mobilité ambitieuse.

Sur ces bases, il convient de réaliser toutes les études qui permettront de déterminer plus précisément les conditions de faisabilité techniques, programmatiques, foncières et pré-opérationnelles d'un projet de reconstruction et d'extension de la gare de la Part-Dieu, de faire converger les différentes démarches afin d'élaborer à échéance de fin 2012 un projet cohérent et partagé du pôle d'échanges, répondant à l'ambition de renforcer la vocation métropolitaine et européenne de la gare et du quartier de la Part-Dieu.

A cette fin, les partenaires ont décidé, via la signature d'un protocole, de réunir leurs efforts dans une démarche prévoyant la programmation et la coordination des études à mener au service de l'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal à la Part-Dieu livré en 2018-2020, en lien avec l'évolution du quartier à travers le projet urbain et les réflexions sur le nœud ferroviaire lyonnais.

Ces études devront être conduites en itération, étude préliminaire des opérations du nœud ferroviaire lyonnais (MOA : RFF), élargissement des quais (MOA : RFF), projet urbain (MOA : Communauté urbaine), schéma directeur fonctionnel PEM (MOA : SNCF), stratégie commerciale sur le quartier de la Part-Dieu (MOA : Communauté urbaine), stratégie de stationnement des véhicules particuliers sur le quartier de la Part-Dieu (MOA : Communauté urbaine), accessibilité des véhicules particuliers au quartier de la Part-Dieu à l'horizon 2030 (MOA : Grand Lyon), aires de régulation des cars non urbains (MOA : Communauté urbaine), étude capacitaire du réseau TCU à l'horizon 2030 (MOA : SYTRAL).

Le présent dossier concerne "les études techniques de faisabilité, d'accessibilité et de programmation pour le renouvellement urbain, immobilier et fonctionnel du PEM de la Part-Dieu, en lien avec le développement urbain du quartier" sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine de Lyon, dont la consultation a été lancée par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

Dans le respect des articles 53 et suivants et 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 13 janvier 2012, a classé les offres et choisi celle du groupement EGIS/SERL, pour un montant de 940 520,00 € HT, soit 1 124 861,92 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché concernant les études techniques de faisabilité, d'accessibilité et de programmation pour le renouvellement urbain, immobilier et fonctionnel du pôle d'échanges multimodal de la Part-Dieu, en lien avec le développement urbain du quartier à Lyon 3°, et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement EGIS/SERL, pour un montant de 940 520,00 € HT, soit 1 124 861,92 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains, individualisée sur l'opération n° OP08O1975, les 30 novembre 2009 et 27 juin 2011, pour la somme de 2 421 900 € en dépenses et 690 000 € en recettes.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 2031 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 7 février 2012.